

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
18e séance
tenue le
jeudi 17 octobre 1991
à 15 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE

j) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT

Projet de résolution A/C.2/46/L.14

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.18
3 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

j) PARTICIPATION EFFECTIVE ET INTEGRATION DES FEMMES AU DEVELOPPEMENT (A/46/464)

1. Mme SELLAMI-MESLEM (Directeur de la Division de la promotion de la femme), introduisant le rapport du Secrétaire général sur la participation effective et l'intégration des femmes au développement (A/46/464), dit que la façon d'aborder la question "femmes et développement" a connu une évolution profonde avec l'adoption d'une approche moins subjective, plus technique et plus pragmatique. L'une des raisons pour lesquelles les théories et les politiques traditionnelles du développement n'ont pas réussi à résorber la pauvreté et les inégalités est le fait qu'elles n'ont pas su intégrer le rôle économique et social des femmes. Cependant, des études récentes sur le rôle des femmes dans le développement ont montré, au moment où le concept de développement s'élargit, qu'on ne peut considérer comme développé un pays où l'inégalité entre les sexes persiste. Le développement économique doit prendre en compte le comportement économique des femmes et leurs contraintes.
2. Le rapport du Secrétaire général est fondé sur de nouvelles statistiques, tirées de la récente publication du Bureau de statistique des Nations Unies - The World's Women: 1970-1990 - à l'établissement de laquelle la Division de la promotion de la femme a participé et de travaux récemment effectués par des organisations internationales et des chercheurs. Le rapport présente quatre idées importantes. La première concerne la nécessité de comprendre le rôle économique des femmes afin de mieux anticiper leur réaction au marché. De nouvelles statistiques montrent que comprendre le comportement économique des femmes permet de mieux cerner la façon dont la main-d'oeuvre répondra à telle ou telle incitation du marché. Ainsi, certaines études sur l'ajustement économique ont montré que l'avantage relatif des salaires n'est pas une incitation suffisante pour attirer la main-d'oeuvre, particulièrement dans le cas où celle-ci est en majorité féminine. Des mesures supplémentaires, comme la réglementation du travail de nuit ou des actions visant les contraintes socioculturelles qui limitent la participation des femmes, sont nécessaires. Donc, même dans un cadre où les mécanismes du marché jouent pleinement, il faut abandonner la vieille idée d'un agent économique asexué. Le secteur informel constitue un bon exemple à cet égard.
3. Le deuxième thème important est la nécessité de fonder les instruments de politique économique sur cette nouvelle connaissance de l'activité économique des femmes. Les politiques et programmes doivent tenir compte non seulement des contraintes économiques, mais aussi des responsabilités familiales et des contraintes socioculturelles qui déterminent la participation des femmes à la vie économique. Mettre en oeuvre des politiques qui tiennent compte du rôle spécifique des femmes n'est pas chose facile. L'exemple du crédit est à ce

(Mme Sellami-Meslem)

titre révélateur. Le rapport montre que le coût élevé des systèmes de crédit adaptés aux besoins des femmes, la difficulté qu'il y a à pérenniser et institutionnaliser les expériences tentées au niveau micro-économique et la persistance de règles de crédit discriminatoires à l'égard des femmes posent des obstacles à ces politiques.

4. La troisième idée centrale du rapport est que la participation des femmes apparaît essentielle pour l'application de politiques qui tiennent davantage compte des différences entre les sexes. La participation des femmes à la définition des politiques et des programmes de développement apparaît comme un droit dans le cadre du "développement participatif" que les gouvernements et les institutions internationales sont de plus en plus nombreux à rechercher. La participation peut être vue comme servant à pallier le manque de connaissances dans les secteurs et les régions où le rôle des femmes et leurs aspirations sont insuffisamment connus. La Division de la promotion de la femme travaille avec ces entités nationales depuis plusieurs années déjà.

5. Le quatrième thème central concerne l'instrument par lequel les Etats Membres des Nations Unies ont arrêté leurs objectifs communs dans le domaine du développement : la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, qui est le reflet de l'état de la pensée sur la question "femmes et développement". Le rapport développe l'idée selon laquelle la Stratégie est à la croisée des chemins entre l'approche traditionnelle de la question "femmes et développement" - qui met l'accent sur les effets négatifs que peut avoir le développement et sur la vulnérabilité des femmes - et l'approche plus positive qui émerge actuellement et à laquelle appelle le rapport. En effet, l'approche traditionnelle était une étape nécessaire, mais il est tout aussi important de mettre en lumière le puissant moteur que peut constituer pour une économie la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement. L'approche positive de la Stratégie, où la femme est perçue comme un acteur du développement, est présente dans les paragraphes du rapport ayant trait à l'agriculture. C'est le seul secteur où la contribution des femmes est reconnue, mais cette approche peut être étendue à de nombreux autres secteurs, comme le rapport le suggère.

6. Pour des raisons d'équité mais aussi d'efficacité, il est extrêmement important que la Commission de la condition de la femme assure un suivi de la Stratégie internationale du développement, comme le Conseil économique et social en a exprimé le souhait par sa résolution 1990/10. Pour sa part, la Division de la promotion de la femme compte organiser un séminaire en décembre 1990 pour faire le point sur les approches passées, les avancées et les domaines où l'on stagne. Sur la base de ce séminaire, elle commencera, en commun avec les autres organismes du système des Nations Unies, les recherches pour l'étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, qui sera publiée en 1994.

7. M. VAN SCHAİK (Pays-Bas), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que ces pays reconnaissent depuis longtemps l'importance de la pleine intégration des femmes au processus de développement. Le Conseil du développement de la Communauté a conclu qu'une telle intégration ne peut être réalisée qu'en reconnaissant l'importance du rôle économique et du rôle social des femmes, en donnant aux femmes les moyens de remplir effectivement ces rôles, en améliorant leurs capacités et structures d'auto-assistance et en veillant à ce qu'elles bénéficient de leur participation au processus de développement. Le Conseil s'est félicité de l'importance particulière accordée au rôle des femmes par la quatrième Convention de Lomé conclue entre les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne et de la reconnaissance par la Convention de l'importance que revêt la contribution des femmes au processus de développement.

8. Améliorer la situation économique et sociale des femmes est souhaitable non seulement du point de vue utilitaire, mais aussi parce que c'est un objectif légitime en soi. A cet égard, l'autonomie des femmes - la maîtrise de leur vie dans les domaines matériel, économique, politique et socio-culturel - est un objectif essentiel. Etant donné l'importance de la contribution économique des femmes au développement, il faut tenir compte de leurs intérêts spécifiques dans les programmes de développement économique nationaux et internationaux, en particulier lorsqu'il est procédé à des ajustements structurels.

9. Il ressort des données publiées dans l'Etude sur l'économie mondiale 1991, l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1989 et The World's Women : 1970-1990 que les femmes sont les premières victimes des crises économiques et sont surreprésentées dans les couches les plus pauvres de la société. La Communauté et ses Etats membres chercheront à adopter des politiques de développement de nature à y remédier. Pour que les femmes bénéficient de conditions sociales plus équitables à tous les niveaux, il convient d'encourager leur participation à la vie économique et politique. Les Douze attendent avec intérêt les résultats du séminaire sur l'intégration des femmes au développement, qui doit être organisé en décembre 1991 par la Division de la promotion de la femme.

10. Un aspect important du développement est le lien entre les femmes et l'environnement. Les femmes, en tant que principales gardiennes de l'environnement, gérant les ressources naturelles au niveau de la collectivité, jouent un rôle essentiel dans le monde entier. Dans de nombreuses collectivités, elles ont élaboré des politiques de gestion qui ont permis de promouvoir un développement durable. Dans nombre de situations locales, les femmes ont une grande connaissance de l'environnement et devraient pouvoir, en toute égalité, accéder aux ressources et à leur gestion, afin de pouvoir prendre leurs propres décisions en ce qui concerne leur environnement. Les femmes des pays en développement travaillant très longtemps, il convient de prendre des mesures pour alléger leur fardeau.

(M. Van Schaik, Pays-Bas)

Pour veiller à ce que les pratiques de gestion de l'environnement ne soient pas négligées lorsque la participation active et l'autonomie des femmes sont entravées parce qu'elles n'ont pas prise sur les ressources, il convient d'incorporer des incitations dans les projets et programmes de régénération de l'environnement. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) est l'occasion de concrétiser des propositions de ce type. La Communauté européenne et ses Etats membres considèrent que la CNUED doit aborder les questions essentielles relatives aux contributions des femmes au développement durable dans les domaines économique, social et écologique. L'intégration des femmes au développement doit être un élément essentiel des délibérations, des documents et des produits de la Conférence. De surcroît, le point 21 de l'ordre du jour doit être adapté et amélioré pour tenir compte de l'expérience des femmes.

11. Les programmes de coopération en matière de développement devraient aussi tenir compte de la nécessité de prévenir la traite des êtres humains, en particulier des femmes, qui constitue une grave violation des droits de l'homme et une forme contemporaine d'esclavage.

12. La Conférence mondiale sur les femmes, qui doit se tenir en 1995, sera l'occasion d'examiner et d'évaluer ce qui a été fait pour donner suite aux Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. La Conférence devrait élaborer des directives claires et précises pour améliorer la situation qui est faite à la femme dans le développement. Les recommandations publiées dans l'Etude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement constituent un apport important aux préparatifs de la Conférence.

13. Dans le cadre de la restructuration du système des Nations Unies, il importe que toutes les organisations du système incorporent dans leurs programmes les notions relatives à la participation des femmes au développement. Il convient, en outre, de ne pas sous-estimer l'importance et la nécessité des tâches dont sont expressément chargés le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) en tant qu'organes autonomes du système des Nations Unies. Enfin, le représentant des Pays-Bas souligne le rôle important des hauts fonctionnaires des organisations du système qui sont expressément chargés des questions relatives à la participation des femmes au développement.

14. Mme SILVA (Chili) dit qu'il est paradoxal que les femmes, qui participent activement à l'activité économique, soient les dernières à bénéficier du progrès. En conséquence, les Etats Membres devraient de nouveau s'efforcer d'adopter la législation voulue et de changer les structures et les attitudes sociales en vue de renforcer le rôle des femmes dans le développement. Des ressources suffisantes doivent être dégagées pour assurer le succès de ces mesures.

(Mme Silva Chili)

15. Il est essentiel de bien intégrer les femmes au processus économique pour atteindre les objectifs de développement à moyen et à long terme. En conséquence, il convient d'abandonner les notions démodées et d'accorder un traitement spécial aux travailleuses afin de leur garantir des possibilités d'emploi égales, un salaire égal et des incitations égales dans un environnement de travail concurrentiel. Le travail de nuit et les prestations de maternité sont deux domaines prioritaires où des réformes sont nécessaires. De nombreux pays commencent à adopter de nouveaux types de congé, dit "congé parental", qui peuvent être pris par la mère ou par le père; voilà qui tend manifestement à réduire l'inégalité entre les hommes et les femmes par rapport au travail.

16. Les tâches ménagères doivent non seulement être valorisées, mais aussi divisées équitablement entre les époux. Cela exige des programmes à long terme visant à éduquer certains secteurs de la population, en particulier dans les pays en développement. Ces programmes devraient comprendre l'adoption de lois prévoyant une retraite pour les femmes au foyer et l'introduction à tous les niveaux d'enseignement de cours visant à changer les habitudes et les comportements. Les programmes d'enseignement devraient tenir compte aussi des idées nouvelles concernant l'intégration effective des femmes dans le développement.

17. La condition inférieure des travailleuses dans les pays en développement nuit aux femmes et aux pays eux-mêmes. Les femmes sont beaucoup moins payées que les hommes, ce qui ne les encourage certainement pas à chercher un emploi rémunéré. Le pourcentage des femmes cadres non actives est beaucoup plus élevé que celui des hommes, ce qui veut dire que ce que l'Etat investit dans l'enseignement et la formation des femmes ne rapporte pas. La main-d'oeuvre féminine n'est pas seulement sous-employée; les tâches qui lui sont réservées sont aussi, en général, qualitativement inférieures à celles dont sont chargés les hommes, ce qui crée des idées fausses au sujet de leurs capacités et amène à sous-estimer leur contribution à la croissance économique et au développement.

18. M. NEBIE (Burkina Faso) dit qu'il faut accorder une plus grande attention à l'éducation, à la formation technique et à la santé des femmes, car une action renforcée dans ces domaines constituera la base fondamentale de l'intégration des femmes dans le développement. Sa délégation se félicite des efforts entrepris par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) en faveur des femmes et souhaite que d'autres organismes se joignent à eux pour la mise en oeuvre effective de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.

19. Dans la partie du rapport du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale sur les activités opérationnelles du système des Nations Unies (A/46/206/Add.2, annexe) qui traite de la participation des femmes au développement il est indiqué que le personnel des Nations Unies n'a pas encore acquis les compétences, les connaissances et

(M. Nebie Burkina Faso)

l'expérience requises en matière d'intégration de la femme dans le développement. Dans la mesure où cette situation contribue à l'échec de certains projets en faveur des femmes, l'Organisation devrait prendre au plus tôt des mesures pour améliorer les compétences de son personnel.

20. Le Burkina Faso a pris conscience que son développement ne sera possible qu'avec la pleine participation des femmes, qui représentent 51,8 % de sa population. Au Burkina Faso, la politique d'intégration de la femme est prise en charge au plus haut niveau des organes exécutifs de l'Etat. Le Secrétariat d'Etat à l'action sociale est chargé de promouvoir le rôle économique de la femme dans la vie nationale par la dynamisation du rôle des femmes dans le secteur informel et par la création d'emplois rémunérateurs, de favoriser l'accès de la femme à l'éducation et à la formation technique et professionnelle. Au plan national, une cellule de coordination de toutes les actions pour l'intégration de la femme dans le processus de développement a été créée. Des actions concrètes ont été entreprises dans le domaine de l'éducation, en particulier pour éliminer l'analphabétisation. Le Gouvernement a adopté une politique de planification familiale visant à sensibiliser les femmes à l'espacement des naissances et des programmes de vaccination des enfants et des femmes enceintes ont été mis en oeuvre. Le nouveau système foncier et agraire confère à la femme le droit de propriété et le statut d'exploitant au même titre que l'homme. Au plan politique, une attention particulière a été accordée à la participation des femmes aux prises de décisions et aux postes de responsabilité.

21. Mme ALVAREZ (Republique dominicaine) dit que le nombre d'octogénaires, dans les pays en développement, atteindra 64 millions, d'ici à 2020, soit cinq fois plus qu'en 1980. La majorité des personnes âgées vivront dans les pays en développement et la plupart d'entre elles seront des femmes. Si les conditions de vie des femmes âgées sont les mêmes au XXI^e siècle qu'aujourd'hui, le monde va au-devant de la catastrophe. Dans leur immense majorité, les femmes âgées qui vivent dans les pays en développement sont analphabètes, pauvres, dépendantes de la société et dépourvues des ressources personnelles propres à leur permettre de s'adapter à l'évolution sociale. Les probabilités, pour les femmes, de passer les dernières années de leur vie seules sont plus élevées dans le tiers monde et 40 % seulement des femmes de plus de 60 ans, contre 75 % des hommes, y sont mariées.

22. La modernisation travaille aussi contre les femmes âgées. L'industrie moderne attire les jeunes - essentiellement les hommes - vers la ville. Les personnes âgées restent souvent au village et les femmes doivent en plus fréquemment subvenir aux besoins de leurs petits-enfants alors qu'elles sont pratiquement sans revenu. De plus en plus souvent, les jeunes femmes, qui seraient autrefois restées à la maison pour s'occuper des personnes âgées, partent aussi pour la ville à la recherche d'un emploi.

23. Les systèmes de sécurité sociale du tiers monde sont nettement insuffisants, en particulier pour ce qui est des femmes. La pratique de l'union libre, répandue dans de nombreux pays, prive les femmes âgées des

(Mme Alvarez, République dominicaine)

prestations auxquelles elles auraient pu avoir droit si elles étaient mariées. Des pensions sont versées aux anciens fonctionnaires et aux anciens travailleurs de l'industrie, mais les travailleurs ruraux et les personnes employées dans le secteur informel - parmi lesquels de nombreuses femmes - sont pénalisés.

24. Pour intégrer les femmes âgées au développement, il faudrait faire prendre conscience à la population - et aux femmes âgées elles-mêmes - de la contribution que ces dernières peuvent apporter à la société. Il faudrait, pour cela, éduquer les filles et les jeunes femmes et encourager la presse, la télévision, les agences de publicité et la population en général à changer l'image négative qu'ils ont des personnes âgées. Si la communauté internationale ne se décide pas bientôt à reconnaître et à mettre en valeur le rôle que jouent les femmes âgées dans le développement et à considérer celles-ci comme un atout social, le problème prendra les dimensions d'une crise du fait de la charge que représentera le nombre croissant de femmes âgées aux ressources de plus en plus minces.

25. Mlle HASSAN (Egypte) fait observer que la Troisième Commission s'occupe des affaires sociales et humanitaires, notamment des questions relatives aux femmes, mais que ses travaux ont des résultats de nature fortement économique et politique et font souvent double emploi avec ceux de la Deuxième Commission sur la question des femmes et du développement. La Deuxième Commission a examiné un point relatif aux femmes sans l'aide du rapport de la Commission de la condition de la femme, ni des contributions importantes de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ou du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. En d'autres termes, la Deuxième et la Troisième Commissions ont finalement fait chacune le travail de l'autre sans se servir de la documentation adéquate du système des Nations Unies.

26. La Commission de la condition de la femme, qui est l'instance principalement responsable des questions relatives à la femme dans le système des Nations Unies, n'a aucune influence sur les activités opérationnelles ni sur les travaux de recherche des organes de l'ONU qui interviennent dans ce domaine. En outre, les mécanismes intergouvernementaux dont relèvent les questions relatives à la femme participent très peu à la préparation des grandes conférences, comme la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui présentent un intérêt particulier pour les femmes. A l'échelon du Secrétariat, la session spéciale interorganisations consacrée aux femmes, qui se tient chaque année à Vienne, sert de centre de liaison pour ce qui concerne les femmes dans le système des Nations Unies, tandis qu'une autre session spéciale interorganisations consacrée aux femmes fait rapport au Comité administratif de coordination (CAC). Il existe par ailleurs un plan à moyen terme distinct concernant les femmes à l'échelle du système. Tant l'intégration que la coordination font à l'évidence défaut.

27. La Deuxième Commission pourrait peut-être résoudre le problème en prenant des mesures ponctuelles : par exemple, demander à la Commission de la condition de la femme de lui faire rapport, délibérer en commun avec la Troisième Commission ou regrouper les questions à prendre en considération pour qu'elles soient examinées par une seule instance. Toutefois, ces mesures ne permettraient pas d'intégrer les questions relatives aux femmes dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies.

28. La délégation de l'Egypte propose que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes conserve le statut d'organe créé en vertu d'un instrument international et entretienne des liens plus étroits avec le Comité des droits de l'homme. La Commission de la condition de la femme devrait être composée d'experts intergouvernementaux mais devrait aussi encourager la participation de représentants d'organisations non gouvernementales, qui auraient un statut différent de celui des experts. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme pourrait devenir l'organe de recherche de la Commission. Le secrétariat de la nouvelle structure devrait avoir des liens plus étroits avec le Département de l'information ainsi qu'avec le Bureau de statistique du Département des affaires économiques et sociales internationales.

29. Dans le système que propose la représentante de la Turquie, les questions relatives aux femmes seraient traitées de façon intégrée. Il ne serait plus nécessaire que les ordres du jour de la Deuxième et de la Troisième Commissions comportent des points distincts s'y rapportant et la question de la situation des femmes au Secrétariat serait examinée par la Cinquième Commission. Ce sont les différents organes délibérants et les différents organes directeurs du système des Nations Unies qui assureraient l'intégration des questions relatives aux femmes dans les activités principales au niveau intergouvernemental et le chef du secrétariat de la Commission de la condition de la femme serait membre du CAC de façon à faciliter la coordination, à l'intérieur du système, de l'intégration dans les activités principales des questions relatives aux femmes.

30. M. EAFEARE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) estime qu'il est essentiel pour le développement économique de prêter attention aux problèmes des femmes. Les problèmes rencontrés par les femmes découlent des systèmes social, économique, culturel et politique de leurs pays et sont particulièrement graves dans le monde en développement. Malgré les efforts qui sont faits pour appliquer les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, la participation des femmes au développement continue de stagner. La proportion de femmes qui occupent des emplois n'exigeant pas de qualifications particulières et mal rémunérés et qui travaillent dans de mauvaises conditions reste anormalement élevée.

31. Quatre-vingt pour cent environ de la population de Papouasie-Nouvelle-Guinée vit en zone rurale et les deux activités principales consistent à cultiver de quoi subsister et à élever les enfants. Il est certes important de maintenir les valeurs traditionnelles, mais il faut appliquer les politiques nationales en matière d'enseignement, de santé, de

(M. Eafeare, Papouasie-Nouvelle-Guinée)

protection infantile, d'éducation sexuelle et de planification familiale et un mécanisme efficace est nécessaire à cette fin. Fort de cette conviction, le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a adopté, en 1976, une stratégie de développement national, qui a notamment pour objectif d'accroître la participation des femmes à tous les aspects de la vie économique, sociale, politique et culturelle.

32. A la suite de cette décision, le Gouvernement a élaboré une politique nationale de la condition féminine afin de s'assurer que les incidences que ses politiques et programmes pourraient avoir sur les femmes seraient examinées avant que ces derniers ne soient appliqués. L'objectif de cette politique était de créer des conditions propres à assurer la complète intégration des femmes au développement, à la fois en tant que bénéficiaires et en tant que participantes. D'autres mesures ont été prises pour favoriser la participation des femmes au développement, notamment des systèmes de crédit visant à améliorer l'accès des femmes aux ressources et à l'aide au développement et un réseau national de communications visant à mobiliser les femmes dans le domaine de la prise de décisions et à encourager la coopération au niveau local.

33. La Papouasie-Nouvelle-Guinée pense que la mobilisation des femmes et leur intégration au développement doivent reposer sur des bases nationales solides, comprenant des mesures dans plusieurs domaines : diffusion d'informations, suppression de la législation à caractère discriminatoire, prise en compte des intérêts des femmes dans la politique économique et sociale, sensibilisation à tous les niveaux de l'administration, aux disparités entre les hommes et les femmes, et plus grande participation des femmes aux décisions en matière économique. Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée continue d'attacher une grande importance à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées concernant les activités visant à intégrer davantage les femmes au processus de développement aux niveaux national et international et espère participer activement aux prochaines réunions sur les femmes et l'environnement et sur l'intégration des femmes au développement.

34. Mme CAPELING-ALAKIJA (Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) est d'avis que les mesures qui ont été prises conjointement par les organismes des Nations Unies ont permis de réaliser des progrès importants dans les années 70 et 80 pour ce qui est de l'intégration des femmes dans les principales activités de développement. Les femmes continuent toutefois de se heurter à des obstacles considérables, comme en témoignent les faits et les données statistiques parus dans The World's Women: 1970-1990, une publication commune de la Division de la promotion de la femme, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF, du Bureau de statistique et de l'UNIFEM. Malgré les réalisations de la Décennie des Nations Unies pour la femme, les deux tiers des femmes dans le monde vivent toujours dans la pauvreté et les grands changements qui sont intervenus au cours des 20 dernières années dans les ménages et dans la vie familiale n'ont fait qu'ajouter à leurs lourdes responsabilités.

(Mme Capeling-Alakija)

35. Les femmes ont un rôle essentiel à jouer dans les changements en cours dans le monde et elles souhaitent accéder, sur un pied d'égalité et dans des conditions équitables, à la technologie, à la formation et au crédit, dont elles ont besoin pour leurs entreprises. Les femmes ne veulent plus accepter de s'occuper uniquement des questions dites "féministes" et veulent être considérées comme des partenaires à part entière dans le processus politique.

36. La prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), offre un bon exemple des questions auxquelles les femmes accordent une grande importance. Les liens entre la marginalisation des femmes et la dégradation de l'environnement doivent être étudiés de très près, car la pauvreté des femmes représente une menace constante pour les écosystèmes fragiles. Partout dans le monde, les femmes doivent trouver un équilibre difficile à établir entre l'utilisation et la gestion des ressources naturelles dont elles disposent et l'obligation de procurer nourriture, combustible et eau à leur famille. Dans les sociétés où les hommes partent travailler loin de leurs foyers ou bien où les familles sont contraintes de vivre dans des camps de réfugiés, c'est aux femmes que ces tâches incombent presque exclusivement. Le cycle de la pauvreté ne laisse guère aux femmes d'autre choix que d'adopter des mécanismes de survie qui les amènent à demander davantage encore à des écosystèmes déjà surexploités. UNIFEM se propose de faire connaître les problèmes des femmes de façon à ce que le programme qui fera suite à la CNUED réponde mieux à leurs besoins.

37. Un autre sujet de préoccupation pour les femmes a trait au lien entre les secours en cas de catastrophe et l'aide au développement à long terme. Les femmes et les enfants représentent plus de 75 % de l'ensemble des réfugiés et pourtant les politiques et les programmes relatifs aux réfugiés portent rarement sur les problèmes propres à ces femmes. A la demande du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), UNIFEM a entrepris de mettre au point des stratégies qui permettraient de répondre plus efficacement aux besoins des femmes réfugiées et pourraient être reprises par des organismes plus importants et par des organisations non gouvernementales. UNIFEM ne peut pas financer de tels programmes mais espère influencer sur les grands programmes relatifs aux réfugiés et attirer l'attention sur les femmes réfugiées en apportant son soutien à certains projets expérimentaux mettant en avant le sort des femmes.

38. Dans son Rapport sur le développement humain 1991, le PNUD insiste sur le fait qu'il est important de mettre les gens au centre du développement. En application de ce principe, UNIFEM se propose de mettre en lumière l'énorme contribution apportée par les femmes et de montrer que les différences entre les hommes et les femmes sont en grande partie forgées par la société et que ce sont donc des conceptions sur lesquelles il est possible de revenir. Dans le cadre du mouvement international en faveur des femmes dans le développement, UNIFEM a contribué à l'établissement de structures institutionnelles devant permettre aux femmes de prendre pleinement part à la vie de la société. Le moment est venu de prendre des mesures concrètes et concertées pour trouver des solutions efficaces aux problèmes de développement.

(Mme Capeling-Alakija)

39. UNIFEM veille toutefois à ne pas négliger son programme de base. D'après les données financières pour 1990, le Fonds a amélioré de 45 % le taux d'exécution de son programme par rapport à l'année dernière, ce qui montre bien sa volonté de mettre des ressources entre les mains des femmes les plus démunies des pays en développement. Il a donc fait bon usage des contributions de toutes provenances et Mme Capeling-Alakija fait appel aux donateurs pour qu'ils fassent preuve de la même générosité que par le passé à la prochaine Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement.

40. M. CAMARA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dit que les priorités de l'agriculture, base du développement et de l'autosuffisance de tous les pays en développement, ont déterminé pour la décennie 90 des tâches particulièrement critiques pour la FAO. Celle-ci les a définies dans les Perspectives et programmes prioritaires de son plan à moyen terme, dans l'exécution duquel la femme rurale joue un rôle prépondérant.

41. Depuis sa création, la FAO a toujours compté une unité chargée des programmes pour les femmes. En 1988, elle a adopté un Plan d'action pour l'intégration des femmes dans le développement pour une durée de cinq ans, qui est l'aboutissement des expériences accumulées au cours des années démontrant que le développement de tout pays ne pourrait atteindre ses objectifs sans la valorisation de la moitié de ses ressources humaines, c'est-à-dire la population féminine; la très récente Enquête mondiale sur le rôle de la femme dans le développement contient des données statistiques qui doivent être utilisées pour orienter des politiques et des stratégies agricoles tenant davantage compte des intérêts des femmes. Le Plan d'action de la FAO a déjà commencé à relever le défi. Les principaux axes du plan consistent à fournir aux gouvernements des Etats Membres un programme visant à intégrer les femmes dans les plans de développement et dans les projets agricoles, à former du personnel technique de la FAO en matière d'intégration des femmes dans le développement agricole et à développer des projets tenant compte des besoins des femmes rurales dans les domaines de l'information, des technologies et du crédit. Ces programmes sont soutenus par des mesures d'accompagnement visant à les coordonner avec les divers services techniques au sein de la FAO et avec ceux qui sont entrepris avec les ministères techniques. Cet appui prend aussi la forme d'allocations budgétaires, d'intensification des recherches et de campagnes d'information.

42. L'exécution du Plan d'action pour l'intégration de la femme dans le développement est étroitement liée au Plan à moyen terme de la FAO dans trois domaines prioritaires : élimination de la pauvreté rurale, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, développement de systèmes de production agricole pouvant être durable tout en s'adaptant aux exigences de l'environnement et des conditions socioculturelles et économiques des populations rurales, amélioration des termes des échanges commerciaux des produits agricoles, qui ont été fortement affectés par les retombées des programmes d'ajustement culturel, et touchent particulièrement les femmes rurales.

(M. Camara)

43. En dépit de tous les efforts réalisés, beaucoup reste à faire afin d'atteindre les objectifs fixés conformément aux Stratégies prospectives de Nairobi. La situation juridique des femmes en tant que productrices devrait être étudiée plus attentivement et, le cas échéant, corrigée et les possibilités d'emploi qui s'offrent aux femmes aux niveaux national et international devraient être élargies. Les associations féminines dans les secteurs agricoles devraient être renforcées et les femmes devraient avoir davantage accès au crédit, à la formation, aux marchés et aux services de vulgarisation agricole. Le renforcement de la collaboration interinstitutions est nécessaire pour atteindre ces objectifs et un système de diffusion des données et de renseignements sur les progrès et les réalisations devrait être élaboré.

44. Mme DIALLO (Mali) dit que, malgré des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la promotion de la femme, il reste beaucoup à faire, d'autant que les femmes ont été les principales victimes de la crise économique dans les pays en développement.

45. Depuis son accession à l'indépendance, le Mali a inscrit parmi ses priorités la participation pleine et entière des femmes à la lutte contre le sous-développement. De nombreuses initiatives ont été prises par le Gouvernement malien pour permettre aux femmes d'accéder, au même titre que les hommes, aux crédits, aux marchés, aux moyens de production et à la technologie, et surtout à la prise de décisions.

46. Aucune nation ne peut se construire sans la participation effective de toutes ses forces vives. Au Mali, l'intégration des femmes au développement occupe une place de choix dans les programmes et plans de développement. Plusieurs projets sont lancés avec l'aide des partenaires au développement et des organisations non gouvernementales et les femmes s'organisent en associations et en coopératives afin de mieux gérer leur destin.

47. La solution aux problèmes de la participation des femmes au développement fait appel non seulement à des actions concrètes en direction des femmes tant au niveau national que régional mais aussi au renforcement de la solidarité internationale pour trouver une solution au problème de la dette extérieure, qui impose aux pays en développement des choix qui tiennent rarement compte des priorités des femmes. La délégation malienne propose que, lors de l'examen à moyen terme de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement ainsi qu'à la Conférence mondiale consacrée aux femmes, toutes les deux prévues en 1995, une attention particulière soit accordée à l'aspect économique et au rôle de la femme dans le développement. Il est important aussi, au cours de cet examen, de tenir compte des points de vue des femmes qui sont les premières victimes de la dégradation de l'environnement et, en conséquence, des programmes d'ajustement structurel. Le développement ne doit pas être considéré comme une fin en soi mais comme le meilleur moyen de renforcer l'égalité entre l'homme et la femme et de maintenir la paix.

48. Mme McLENNAN (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il semble maintenant évident que, de tous les systèmes de gouvernement, la démocratie est celui qui offre aux hommes et aux femmes les meilleures chances de s'épanouir. Dans son Rapport sur le développement humain en 1991, le PNUD a montré le rapport étroit qui existait entre le développement humain et la liberté individuelle. Il y a constaté que le développement dans la participation était indispensable au développement humain et a établi un lien explicite entre le progrès humain et le progrès économique, donnant au développement proprement dit une définition plus large englobant à la fois les facteurs humains et la croissance économique. La délégation des Etats-Unis juge ce rapport excellent et appuie de même les conclusions du Rapport sur le développement dans le monde, établi par la Banque mondiale, selon lequel les progrès en matière de développement économique vont de pair avec les investissements consacrés à la personne humaine, car ils créent un climat favorable aux entreprises et ouvrent les économies au commerce et aux investissements internationaux.

49. Tout comme a disparu ce qui faisait de l'Europe de l'Est un camp retranché, le mur invisible qui empêchait les femmes de participer pleinement au développement s'écroule petit à petit. Les Etats-Unis préconisent depuis longtemps l'intégration des femmes de tous âges dans le développement. Depuis 1973, tous leurs programmes d'assistance bilatérale au développement incluent des mesures visant à intégrer les femmes dans les économies nationales des pays bénéficiaires. L'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) et le Peace Corps ont entrepris avec un certain succès d'orienter leurs activités de développement vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Depuis quelques années, les Etats-Unis ne privilégient plus tant les projets destinés spécialement aux femmes que l'intégration de celles-ci dans l'ensemble des activités d'assistance au développement, afin de leur donner le plus possible accès aux ressources, à la formation spécialisée et aux avantages qui en découlent et de leur permettre d'en disposer. En 1989 et en 1990, le programme de l'USAID consacré aux femmes et au développement a été surtout axé sur quatre secteurs : l'agriculture, l'entreprise privée, l'éducation, l'environnement et les ressources naturelles, et il a permis de fournir une formation, une assistance technique et un appui à la recherche au sujet des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes.

50. Aucun pays ne peut développer pleinement son économie sans la participation pleine et entière des femmes, sous peine de réduire le rendement de ses investissements et d'engendrer des malaises sociaux. Les Etats-Unis continueront d'apporter une assistance afin que les femmes acquièrent les compétences et les moyens nécessaires pour lutter contre la pauvreté.

51. La délégation des Etats-Unis prend note du large éventail d'activités que les organismes des Nations Unies au service du développement ont entreprises pour intégrer davantage les femmes au développement et elle juge particulièrement utile la publication intitulée "The World's Women 1970-1990: Trends and Statistics", qui représente une contribution utile à la collecte, au regroupement et à la diffusion de données présentées séparément pour les

(Mme McLennan, Etats-Unis)

hommes et pour les femmes. Les questions relatives aux femmes doivent être prises en compte dans toutes les activités d'organisation, à tous les stades des programmes et des projets. Elles doivent par exemple être traitées intégralement d'un bout à l'autre du rapport sur les activités opérationnelles des Nations Unies et ne pas être examinées seulement dans le chapitre consacré aux femmes dans le développement. De plus, il convient de renforcer et de coordonner les systèmes statistiques dans lesquels les données sont décomposées par sexe.

52. La prise en compte des questions concernant les femmes nécessite un financement accru. Un montant de 8 millions de dollars de ressources spéciales du Programme des Nations Unies pour le développement a été affecté aux activités relatives aux femmes dans le développement pendant le cinquième cycle de programmation, ménageant ainsi une réserve dans l'hypothèse où les recommandations révisées en matière de programmation du Conseil d'administration seront suivies.

53. Mme AGUIRRE (Philippines) dit qu'un an après le lancement de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, sa délégation a malheureusement l'impression que trop peu a été fait pour favoriser l'intégration des femmes dans le développement économique. Il faut des mesures immédiates pour traduire la Stratégie en termes plus concrets. Bien que des études aient été consacrées à la participation des femmes à toutes les phases du développement, le rôle véritablement joué par elles n'a toujours pas été précisé. Aux Philippines, les familles vivent en partie du salaire des femmes, qui ont toujours fait partie de la population active dans l'agriculture et l'industrie. Les femmes sont aussi présentes dans les médias et les mouvements sociaux et les pouvoirs publics mettent en oeuvre un programme pour accroître leur participation dans le secteur public. Il est cependant nécessaire d'accroître les ressources existantes et d'en encourager l'affectation à des projets de développement destinés aux femmes afin de garantir la reconnaissance et la pleine mise en valeur de leur rôle dans ce domaine.

54. On a beaucoup parlé de la mise en valeur des ressources humaines. Il ne faut pas oublier que la moitié desdites ressources est constituée par la population féminine, dont les capacités potentielles doivent être avivées pour qu'elles occupent la place qui leur revient au coeur des activités de développement. A ce sujet, les organismes des Nations Unies doivent être félicités de ce qu'ils aident les femmes à devenir plus autonomes et indépendantes économiquement.

55. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) est aussi convaincue que le potentiel représenté par les femmes peut être mis à profit. Elle suit de près les initiatives prises par les Nations Unies au niveau régional bien qu'elle n'ait pas encore élaboré sa propre stratégie régionale pour intégrer les femmes dans tous les aspects du développement économique. La Stratégie internationale du développement sera sans aucun doute très utile à cet égard.

(Mme Aguirre, Philippines)

56. La délégation philippine attend beaucoup du séminaire qui doit se tenir à Vienne, du 9 au 11 décembre 1991, pour évaluer les résultats de la mobilisation des femmes dans le cadre du développement, aux niveaux national et international et elle espère qu'il définira, entre autres, des lignes de conduite qui pourront facilement être suivies dans le contexte de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Il convient de suivre de près tout ce qui a été fait jusqu'à présent pour appliquer la Stratégie et la Déclaration sur la coopération économique internationale afin de veiller à ce que les déclarations d'intention intéressant les femmes soient suivies de résultats productifs et quantifiables.

57. M. SAJADI (République islamique d'Iran) voit plusieurs raisons pour lesquelles la pleine intégration des femmes dans le processus de la croissance et de développement économique des pays en développement reste à assurer. Les femmes des pays en développement, en tant que l'un des groupes les plus vulnérables, sont exposées à de nombreuses épreuves économiques et sociales dues aux difficultés économiques internationales. L'atténuation de leurs souffrances et leur promotion passe par la solution de l'ensemble des problèmes des pays en développement.

58. En outre, l'intégration des femmes dans le développement demeurera un vain mot tant que les femmes ne recevront pas l'éducation voulue. Les organismes des Nations Unies devraient fournir aux pays en développement l'assistance technique nécessaire pour éliminer les obstacles à l'éducation des femmes, mais les pays développés doivent aussi accroître leur contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

59. Afin d'obtenir une mobilisation réelle des femmes et de les faire véritablement participer au développement, il convient d'examiner la question aux niveaux national, régional et international, compte tenu de ses aspects économiques, sociaux et autres. Les femmes doivent être considérées non pas comme de simples agents du développement mais aussi comme des bénéficiaires du progrès économique.

60. En vue de la pleine jouissance de leurs droits, les Iraniennes participent maintenant à tout un éventail d'activités politiques, sociales, culturelles et économiques. De nets progrès ont été faits sur le front de l'éducation et, dans le domaine de l'emploi, le Gouvernement a essayé d'encourager la participation des femmes à toutes les activités économiques. Celle-ci a nettement progressé dans les secteurs scientifiques et techniques ainsi que dans les activités de gestion et d'administration et plus de 35 % des salariés du secteur public sont des femmes. La législation permet aux femmes de travailler à temps partiel, les protège contre les travaux pénibles ou dangereux et contre la discrimination en cas de grossesse, garantit leur droit au travail et protège la santé des femmes enceintes et de leurs enfants. Bien que les femmes soient encore loin d'être pleinement intégrées dans le développement, le Gouvernement iranien est déterminé à faire en sorte qu'elles mettent pleinement à profit leurs capacités dans les activités économiques.

61. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des pays nordiques, se félicite de ce que l'importance des femmes en tant qu'agents de développement soit de plus en plus reconnue et juge très utiles les plans d'action pour l'intégration des femmes dans le développement qui ont été établis par presque tous les organismes des Nations Unies, conformément aux Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme. La plupart des organismes et des nations reconnaissent maintenant l'importance de garantir aux femmes une éducation, une santé et une nutrition meilleure, ainsi que des possibilités d'emploi et de crédit. Néanmoins, selon les derniers rapports, les femmes sont de plus en plus pauvres. Certes, des plans d'action bien formulés sont utiles pour modifier les attitudes mais ils ne sont pas nécessairement une garantie de succès total.

62. La FAO et le FIDA ont avancé dans la bonne direction en déclarant explicitement que les femmes pauvres représentaient un potentiel de croissance nationale. Cette perspective facilite la prise en compte des femmes dans la planification du développement à la base, sans laquelle il ne peut y avoir d'amélioration continue de la condition féminine. Le volume de travail qui échoit aux femmes doit cependant être surveillé de près et les activités supplémentaires être compensées par une réduction correspondante de leurs autres tâches.

63. Ce que l'on a appris sur les femmes et sur l'inégalité entre elles et les hommes doit maintenant se traduire en mesures concrètes et il importe de le faire savoir aux hommes et aux femmes responsables des décisions à l'intérieur de l'ONU comme dans les administrations nationales. On est encore loin du jour où les femmes participeront pleinement aux décisions à tous les niveaux, sur un pied d'égalité avec les hommes. Alors, et alors seulement, sera aplani l'un des principaux obstacles à l'intégration des femmes dans le développement.

64. De nombreuses femmes ayant des activités de commerce et de production dans le secteur non structuré, la petite production pourrait beaucoup se développer. Les pays nordiques constatent donc avec satisfaction que les rapports et les documents directifs dont la Commission est saisie insistent sur l'accroissement des possibilités de crédit offertes aux femmes. Il importe aussi que les décisions macro-économiques, y compris les solutions d'ajustement structurel choisies par les pays en développement, tiennent compte des rapports entre le développement et les femmes dans l'intérêt de celles-ci et de leur famille.

65. Il importe de faire mieux percevoir et connaître systématiquement les questions liées aux disparités entre les hommes et les femmes et de tirer parti des réactions suscitées pour améliorer cette formation. Les services fonctionnels des organismes des Nations Unies chargés du développement doivent être redevables de l'application des principes adoptés au sujet de la place des femmes dans le développement. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Institut international de recherche et de

(M. Huslid, Norvège)

formation pour la formation de la femme (INSTRAW) peuvent jouer des rôles importants dans ce domaine, mais tous deux doivent être dotés d'effectifs et de moyens adéquats.

66. Les pays nordiques attachent une grande importance à deux manifestations qui seront consacrées à la question des femmes dans le développement. La première est la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se réunira au Brésil en 1992. On sait bien le rôle que jouent les femmes en tant que gestionnaires et protectrices de l'environnement et agents d'un développement durable et les pays nordiques veilleront à ce que ce rôle soit montré dans la documentation de la Conférence. La deuxième manifestation sera la Conférence mondiale consacrée aux femmes, qui se tiendra en 1995, et comptera parmi ses principaux thèmes le rôle des femmes dans le développement. Le Séminaire sur les femmes et le développement, qui aura lieu à Vienne en décembre 1991, marquera le début d'une phase préparatoire visant à inscrire la question des femmes dans le développement parmi les grands thèmes de la Conférence.

67. M. YENEL (Turquie) dit que les principes peuvent servir à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, mais qu'ils ne sont souvent pas traduits dans la réalité. Les stratégies prospectives de Nairobi doivent être énergiquement mises en pratique particulièrement dans les zones rurales où les inégalités sont les plus frappantes. Le rapport du Secrétaire général (A/46/464) tend à passer sous silence la nécessité d'assurer une plus grande participation des femmes aux activités locales de décision et de gestion. Un développement durable n'est possible que si les femmes y participent depuis la base. Un grand nombre de restrictions imposées aux femmes résultent d'obstacles sociaux et culturels séculaires, dont les femmes ne perçoivent souvent même pas le caractère discriminatoire en raison de leur manque d'instruction générale. L'élimination de l'analphabétisme doit être considérée non pas comme un but en soi mais comme un moyen pour les femmes et les hommes d'accéder à l'éducation. Le progrès économique des femmes, particulièrement des agricultrices, est indispensable à l'élimination de la pauvreté et de la faim. La Réunion au sommet des femmes de chefs d'Etat et de gouvernement, qui sera consacrée à la promotion économique des femmes rurales et se tiendra à Bruxelles en février 1992, devrait mettre en lumière un élément essentiel du processus de développement.

68. Mme KOFLER (Autriche) dit qu'il importe d'améliorer les possibilités qui s'offrent aux femmes, non seulement par esprit de justice mais aussi pour améliorer les résultats économiques et favoriser un développement durable. De nombreuses études ont montré qu'il existait un lien direct entre l'élargissement des possibilités offertes aux femmes et l'amélioration de la santé et de l'éducation, le ralentissement de la croissance démographique et l'atténuation des pressions sur l'environnement.

69. La délégation autrichienne partage l'opinion selon laquelle les stratégies de développement ne doivent pas faire abstraction des questions d'égalité entre hommes et femmes. La nécessité d'intégrer les femmes dans le

(Mme Kofler, Autriche)

développement et de mettre l'accent sur les questions intéressant les femmes est de plus en plus perçue, particulièrement depuis le début de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Pour que les femmes aient accès aux services et aux possibilités dans le contexte de l'assistance bilatérale et multilatérale au développement, il convient d'élaborer des modalités particulières garantissant que les questions liées à l'égalité des hommes et des femmes seront analysées et inscrites dans les plans à tous les stades des cycles de projet. Au Ministère autrichien pour la promotion de la femme, un groupe de travail a commencé d'élaborer des lignes directrices dans ce sens. Les femmes continuant d'être très peu nombreuses aux postes de décision dans la plupart des pays, il est nécessaire de concevoir des stratégies pour accroître leur représentation et, par là, favoriser l'adoption de politiques de développement axées sur l'égalité entre hommes et femmes.

70. La Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement témoigne d'un souci d'équité, et il est nécessaire de veiller à ce que tous les aspects de la Stratégie tiennent compte des femmes. La Commission de la condition de la femme semble être l'organe indiqué pour s'acquitter de cette tâche.

71. Mme RAYMOND (Canada) dit que l'étude de l'Organisation des Nations Unies intitulée The World's Women: 1970-1990 est un ouvrage de référence, qui peut servir aux institutions spécialisées, aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales pour élaborer des politiques contre la discrimination à l'égard des femmes. Donner aux femmes de plus vastes possibilités dans les domaines de la santé, de l'éducation et du travail, dans le secteur structuré ou dans le secteur non structuré, ainsi qu'à tous les niveaux de prises de décisions, c'est servir l'ensemble de la société et contribuer à réduire la pauvreté, à ralentir la croissance démographique, à protéger l'environnement et à promouvoir un développement équitable et durable.

72. La délégation canadienne félicite le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement d'avoir réuni sous ses auspices, en mai 1991, le premier colloque "Les femmes et les enfants d'abord" consacré aux incidences de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement sur les femmes et les enfants, et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'avoir organisé l'Assemblée mondiale sur les femmes et l'environnement, tenue en Floride, à Miami, en novembre 1991. Elle attend aussi beaucoup des résultats du Congrès mondial des femmes pour la santé de la planète, qui aura lieu lui aussi à Miami, en novembre.

73. La délégation canadienne appuie pleinement la décision relative aux femmes dans l'environnement et le développement adoptée par le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à sa troisième session, en particulier l'inscription au point 21 de l'ordre du jour d'un objectif général consistant à promouvoir la participation effective des femmes à l'accumulation des connaissances, aux prises de décisions et à la gestion aux niveaux local, national, régional et interrégional.

(Mme Raymond, Canada)

74. Partout dans le monde, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles sont devenues un domaine presque exclusivement féminin. Les écosystèmes fragiles resteront menacés tant que les femmes resteront pauvres et exclues des principales décisions. Le Canada reconnaît que UNIFEM catalyse la prise en compte de la dimension féminine dans le processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le félicite d'avoir considérablement amélioré le taux d'exécution de ses activités au cours de l'année écoulée. Par l'intermédiaire de l'Agence canadienne du développement international, le Canada a eu le plaisir d'accroître sa contribution à UNIFEM en 1991. L'Agence canadienne du développement international a adopté, il y a cinq ans, une stratégie relative aux femmes et au développement pour que les activités de développement du Canada tiennent pleinement compte des femmes en tant, à la fois, que bénéficiaires et agents du progrès. Environ 70 % des projets et programmes canadiens d'aide tiennent compte des questions relatives aux femmes et au développement.

75. Mme STOKES (Nouvelle-Zélande) dit que sa délégation a eu le plaisir de figurer parmi les auteurs d'une résolution présentée à la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement demandant que la contribution des femmes à la recherche d'un développement durable soit pleinement intégrée dans le processus de la Conférence. Généralement parlant, les politiques et stratégies de développement doivent reconnaître les incidences qu'une participation pleine et effective des femmes peuvent avoir sur le progrès économique et l'ensemble du développement national. L'assistance au développement doit porter essentiellement sur les facteurs qui favorisent ou qui empêchent cette participation.

76. Les résultats du programme néo-zélandais d'assistance au développement international indiquent que les projets de développement ont plus de chances de réussir lorsque leur conception tient pleinement compte des besoins et des apports des femmes. La délégation néo-zélandaise accueille favorablement la déclaration du Directeur d'UNIFEM et dit que le Fonds, auquel son pays verse une contribution, a un rôle essentiel à jouer.

77. La Commission de la condition de la femme, dont il est prévu que la trente-sixième session sera consacrée en priorité à l'intégration complète des femmes dans le développement, devrait poursuivre la tâche utile accomplie à sa trente-cinquième session. La conférence mondiale des femmes, qui doit se tenir en 1995, devrait préciser clairement les résultats déjà obtenus et les domaines à privilégier.

78. M. BABINGTON (Australie) dit que son gouvernement attache une importance particulière à l'intégration des femmes, de leurs préoccupations et de leurs contributions dans tous les aspects du processus de développement. Il souligne le rôle essentiel que jouent les femmes, en particulier dans les pays en développement, dans la production vivrière ainsi que dans les activités de commercialisation et de transformation. Si une meilleure éducation,

(M. Babington, Australie)

l'acquisition de compétences techniques, des soins de santé, des moyens économiques ainsi que des possibilités de crédit pouvaient être garantis aux femmes, c'est la société tout entière qui en bénéficierait. De plus, il existe des liens étroits entre les efforts de stabilisation de la croissance démographique et l'accroissement de l'indépendance économique des femmes, dont dépend directement leur capacité à déterminer le nombre de leurs enfants et à espacer les naissances.

79. Les femmes sont indispensables à une croissance et à un développement économiques sains et durables sur le plan écologique et, particulièrement dans les zones rurales des pays en développement, elles ont de grandes responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles. Elles comptent aussi parmi les premières victimes de la dégradation de l'environnement. Pourtant, l'importance de l'utilisation et de la gestion, par les femmes, des ressources naturelles du monde en développement n'a guère été reconnue officiellement. De véritables progrès ne seront accomplis que si l'on adopte des principes novateurs, qui tirent parti des compétences traditionnelles des femmes dans le domaine de l'utilisation des ressources naturelles et dans la conception et l'exécution de projets de développement efficaces. UNIFEM et l'INSTRAW ont un rôle important à jouer à ce sujet et M. Babington invite les Etats Membres à continuer d'appuyer leurs travaux. La prochaine Assemblée mondiale sur les femmes et l'environnement devrait aussi permettre de mieux comprendre le rôle primordial joué par les femmes dans le domaine de l'environnement et du développement. Enfin, le séminaire organisé à Vienne par la Division de la promotion de la femme devrait aider les Etats Membres, les organes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à formuler, en matière de développement et d'aide, des principes qui aillent réellement dans le sens d'une plus grande équité pour les femmes.

80. Les donateurs et les bénéficiaires devraient envisager d'adopter des règles et des modalités pour consulter systématiquement les mécanismes nationaux chargés de la promotion de la femme tout au long des cycles de programmation. Il conviendrait d'accorder plus d'attention à la définition d'un processus spécifique de coordination du financement. L'Australie cherche à faire bénéficier les femmes de ses activités d'assistance au développement international en veillant à ce qu'elles participent à toutes les étapes d'élaboration des programmes et des projets. A tous les échelons, le personnel de l'organisme australien d'assistance au développement international est formé aux problèmes relatifs aux disparités entre les hommes et les femmes, et les principes relatifs aux femmes et au développement font l'objet d'un réexamen visant à renforcer ce domaine d'activité. A un niveau plus général, il ne faut pas sous-estimer le rôle important joué par la Deuxième et la Troisième Commissions en ce qui concerne la question des femmes dans le développement.

Projet de résolution A/C.2/46/L.14

81. Au nom des auteurs, auxquels s'est jointe la Zambie, M. KUFUOR (Ghana) présente le projet de résolution A/C.2/46/L.14, intitulé "Forum international sur la santé - une condition du développement : rompre le cycle de la pauvreté et de l'inégalité". Appelant l'attention de la Commission sur ce texte, il demande que celui-ci soit examiné rapidement de façon à pouvoir être transmis à l'Assemblée générale pour adoption en séance plénière avant le Forum international de la santé, qui doit avoir lieu à Accra au début de décembre 1991.

La séance est levée à 17 h 45.